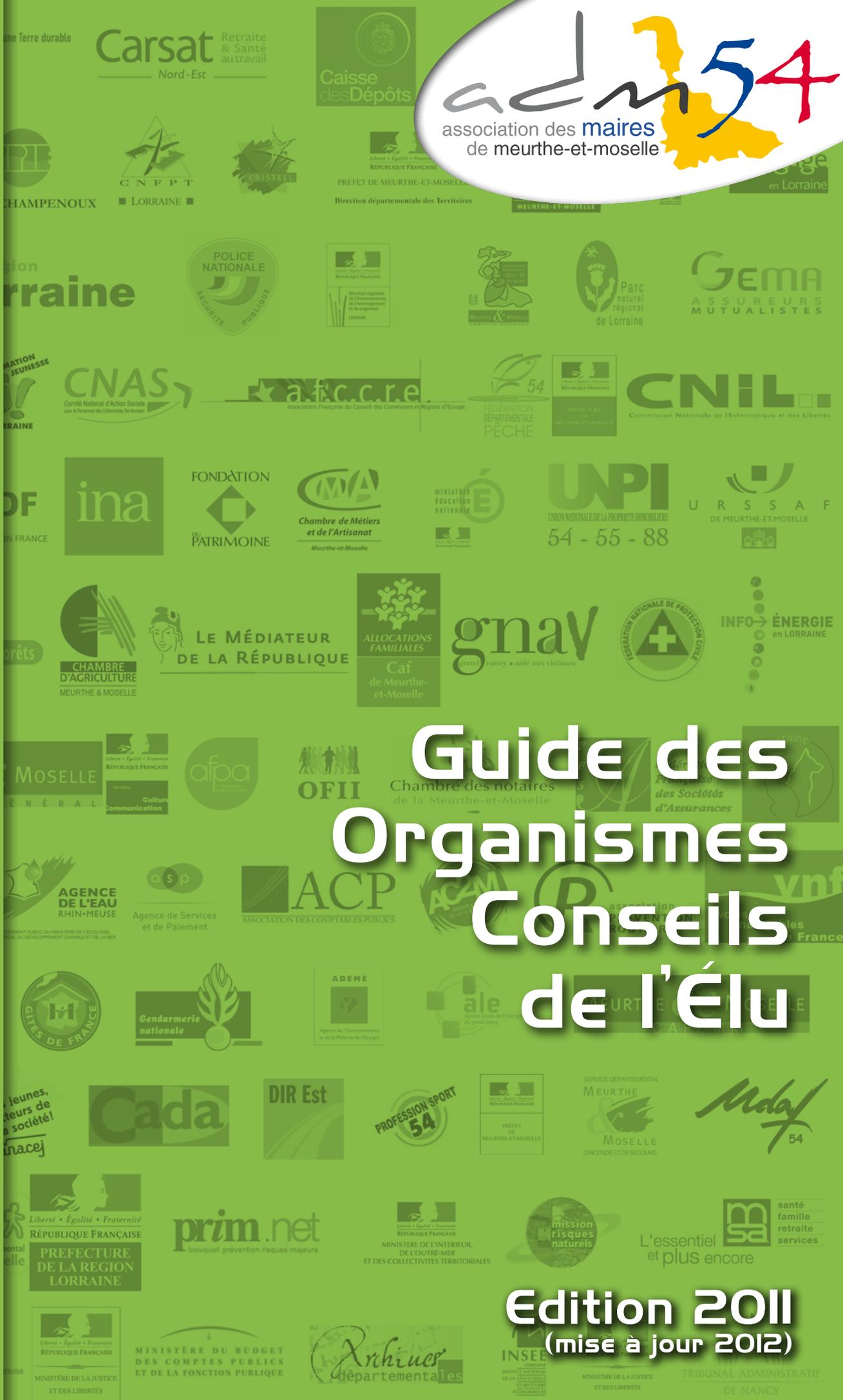


Guide des Organismes Conseils de l'Élu



Edition 2011 (mise à jour 2012)



association des maires de meurthe-et-moselle

L'Association des maires de Meurthe-et-Moselle

Créée en 1954, l'association, relais départemental de l'association des maires de France, est une force de proposition, de médiation et d'interpellation à l'écoute et au service de tous les maires pour défendre et promouvoir les intérêts des 594 maires du département et des 37 structures intercommunales à fiscalité propre.

Seul organisme du département à être agréé pour former les élus municipaux et communautaires, et ce depuis 1994, l'association comprend également

- un «conseil juridique» qui répond annuellement à plus de 3 000 interrogations des maires et présidents de communautés,
- un «conseil informatique» qui met à disposition des élus et secrétaires de mairie des outils de gestion communale innovants et performants
- et une «mission multimédia», en charge notamment du site Internet de l'Association et des communes, avec la charte de nommage : www.nomdelacommeune.mairie.com

Parce que le plus beau des mandats mérite le meilleur des services.

Association des maires de Meurthe-et-Moselle
Site Sadoul - 80, boulevard Maréchal Foch - BP 11045 - 54522 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 28 54 00 - Fax : 03 83 28 96 96
Mél. : direction@adm54.asso.fr - Internet : www.adm54.asso.fr

Le guide

Il ne vise pas l'exhaustivité mais présente un panel des principaux organismes qui pourront apporter à l'élu conseils techniques, avis, références, partages d'expériences et, d'une manière générale, un soutien dans les actions entreprises par la commune ou l'intercommunalité.

L'ordre de présentation est alphabétique. Le sommaire pages suivantes apporte un classement thématique. Ce guide peut être complété par l'annuaire administratif de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, consultable sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/index.php>

La thématique « urbanisme » a déjà été traitée dans le « Guide des Organismes Conseils en Urbanisme et Habitat » paru en septembre 2010. Ci-dessous, les organismes qui y figurent et n'ont pas été repris dans ce guide. Il est actuellement consultable sur le site de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle : www.adm54.asso.fr, dans la rubrique « Liens utiles » où vous retrouverez le présent guide en complément.

Agence de développement du Val de Lorraine (ADEVAL)

Agence d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne (ADUAN)

Agence de Développement du Sud Nancéen (ADSN)

Association d'Urbanisme Lorraine Nord (AGAPE)

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL54)

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Architectes (Ordre des)

Association de restauration Immobilière Région Lorraine (ARIM)

BATIGERE

Centre d'amélioration du logement (CAL)

Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Communauté de communes du Bassin de Landres (EPCI Landres)

Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN)

Est Habitat Construction (EHC)

Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Géomètres 54 (Chambre départementale des)

Meurthe-et-Moselle habitat (MMH)

Syndicat Mixte du SCOT SUD Meurthe-et-Moselle (SCOT)

Société Lorraine d'Habitat (SLH)

SOLOREM

N'hésitez pas à nous faire part de vos compléments afin d'améliorer ces documents. Merci de nous indiquer également les mises à jour par mail à assistante@adm54.asso.fr

LES INCONTOURNABLES

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	19
Conseil Régional de Lorraine	19
Préfecture	36

AFFAIRES SOCIALES / SANTÉ

Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des handicapées (ALMA)	6
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	10
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	11
Centre Psychothérapique de Nancy	13
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	20
Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural	26
Fonds de Pension des Élus Locaux (FONPEL)	28
Grand Nancy Aide aux Victimes	29
Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat, des Collectivités publiques et de leurs établissements (IRCANTEC)	32
Maison Départementale des Personnes Handicapées	33
Mutualité Sociale Agricole (MSA)	34
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	35
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	43

AGRICULTURE / ANIMAUX

Association des Piégeurs Agréés	7
Chambre Départementale d'Agriculture	15
Direction Départementale des Territoires	22
Direction Départementale de la Protection des Populations	22
Office National des Forêts (ONF)	35
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)	41
Société Lorraine de Protection des Animaux (SPA)	42

ASSURANCES / RISQUES

Bureau de Recherches Géologiques et Minières	10
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	11
Fédération Française des Sociétés d'Assurances et Mission Risques Naturels	27
Groupe des Entreprises Mutuelles d'Assurances	30
Prévention des Risques Majeurs	37

COMMUNICATION

Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	17
Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)	17
Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense	20
Institut National de l'Audiovisuel (INA)	31

CULTURE / PATRIMOINE

Agence Culturelle Meurthe-et-Moselle	4
Archives Départementales	6
Direction Régionale des Affaires Culturelles	23
Fondation du Patrimoine	28
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	40
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)	40

ECONOMIE / FINANCES

Association des Comptables Publics	7
Caisse des Dépôts	11
Direction Départementale des Finances Publiques	21
Direction Départementale de la Protection des Populations	22
Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects (Lorraine)	23
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)	32

EDUCATION

Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes	9
Direction Départementale des Services de l'Education Nationale	31
Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz	38

ENERGIE

Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy	5
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	13
Electricité Réseau Distribution France (ERDF)	25
Gaz Réseau Distribution France (GRDF)	30
Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	38
Syndicat Départemental d'Electricité (SDE)	41

ENVIRONNEMENT

Agence de l'Eau Rhin-Meuse	4
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)	4
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	13
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	24
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Lorraine	24
Fédération Départementale des chasseurs	26
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle	27
Parc Naturel Régional de Lorraine	36
Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome (SDAA)	41
Voies Navigables de France	44

EUROPE

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	8
Carrefour des Pays Lorrains	11
Centre Régional Inter-associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine (CRISTEEL)	14
Secrétariat Général des Affaires Régionales	39

INDUSTRIE / COMMERCE / ARTISANAT

Chambre de Commerce et d'Industrie	15
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	16
Comité d'Aménagement, de Promotion et d'Expansion de Meurthe-et-Moselle (CAPEMM)	17
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	24
Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)	31
Renouveau Villages	38

JEUNESSE & SPORTS

Association Profession Sport 54	9
Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine	14
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	22
Fédération Française de la Randonnée Pédestre	27
Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	28

JUSTICE

Association Nancéienne pour un Nouvel Espace social (ANNE)	8
Chambre Départementale des Huissiers de Justice	15
Chambre des Notaires	16
Chambre Régionale des Comptes	16
Conciliateurs	18
Cour Administrative d'Appel	19
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	25
Grand Nancy Aide aux Victimes	29
Maisons de la justice et du droit	33
Médiateur de la République	33
Ordre des Avocats	35
Tribunal Administratif	42

LOGEMENT

[voir aussi le "Guide des Organismes Conseils en Urbanisme et Habitat"]

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Lorraine	24
Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle	26
Union Nationale de la Propriété Immobilière	44

SECOURS / INCENDIE

Association Départementale de la Protection Civile	7
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	39

SÉCURITÉ / TRANSPORTS

Direction Départementale de la Police aux Frontières	21
Direction Départementale de la Sécurité Publique	22
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est	23
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	25
Groupement de Gendarmerie Nationale	30
Prévention Routière	36
Service Départemental de l'Information Générale	40

TOURISME

Fédération Française de la Randonnée Pédestre	27
Gîtes de France Meurthe-et-Moselle	29
Meurthe-&-Moselle Tourisme	34

TRAVAIL / EMPLOI / PERSONNEL

Agence de Services et de Paiement	5
Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)	9
Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle	12
Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)	12
Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)	18
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	24
Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF)	43



AC2M

Agence Culturelle Meurthe-et-Moselle

L'AC2M ex ADDAM 54 (Association Départementale pour le Développement des Activités Musicales et chorégraphiques de Meurthe-et-Moselle) est avant tout un lieu d'expertise au service du département et des collectivités du territoire. Sa connaissance du terrain s'appuie sur ses services d'informations, de conseils et d'aides aux projets en direction des artistes, des acteurs culturels et du grand public. Ces grands axes lui offrent une place centrale dans le secteur culturel meurthe-et-mosellan, et lui permettent d'animer et de piloter des réseaux de réflexions et d'échanges sur les pratiques artistiques. Ils se traduisent par la mise en place de formations, d'actions culturelles (notamment en direction de publics spécifiques) et, occasionnellement, de manifestations culturelles destinées à un public plus vaste.

Agence Culturelle Meurthe-et-Moselle

14 rue Louis Majorelle - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 94 51 69 - Fax : 03 83 94 51 62 - Mél. : info@ac2m.org - Internet : www.ac2m.org



Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La mission d'une Agence de l'eau, établissement public du Ministère du Développement Durable, est de favoriser une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle peut soutenir financièrement les projets d'intérêt général des maîtres d'ouvrages publics et privés qui concourent à cette mission.

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Route de Lessy - BP 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85 - Mél. : agence@eau-rhin-meuse.fr - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr



ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

ADEME Direction Régionale Lorraine

34, avenue André Malraux - 57000 METZ - Tél. : 03 87 20 02 90 - Fax : 03 87 50 26 48

Mél. : ademe.lorraine@ademe.fr - Internet : www.ademe.fr/lorraine

Agence de Services
et de Paiement

ASP

Agence de Services et de Paiement

Depuis le 1er avril 2009, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), issue de la fusion entre le CNASEA et l'AUP (Agence unique de paiement), est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. L'ASP met en œuvre des dispositifs d'aides dans des secteurs très variés tels que : l'agriculture, l'aquaculture, la forêt, la pêche, l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion, l'intégration, la solidarité et l'action sociale, l'aménagement du territoire, le développement local et rural, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. La mission de ce nouvel opérateur est d'accompagner les décideurs du secteur public dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aides publiques (gestion administrative et financière, assistance technique et administrative, suivi et évaluation).

Agence de Services et de Paiement

Les Thiers Bureaux - 4, rue Piroux - CO 20056 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 17 86 00 - Fax : 03 83 17 86 35 - Mél. : dr054@asp-public.fr - Internet : www.asp-public.fr



ALE

Agence Locale de l'Énergie du Grand Nancy

L'Agence Locale de l'Énergie du Grand Nancy est une association loi 1901 à but non lucratif ayant pour missions :

- l'information, le conseil et la sensibilisation sur les enjeux et les méthodes efficaces pour maîtriser l'énergie
- la promotion des énergies renouvelables
- la réalisation d'avis techniques préalables pour la construction de bâtiments ou de pré-diagnostic indépendants permettant l'aide à la décision
- l'accompagnement à la gestion du budget énergie et eau pour les communes adhérentes de moins de 10 000 habitants.

En plus de ses missions, l'ALE du Grand Nancy administre un Espace INFO-ÉNERGIE (EIE) qui s'attache à informer, conseiller et sensibiliser les particuliers de façon gratuite, neutre et objective sur tous les thèmes liés à l'énergie et l'environnement.



Agence Locale de l'Énergie du Grand Nancy

Maison de l'Habitat et du Développement Durable - 10, place de la République - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 37 25 87 - Mél. : info@ale-grandnancy.fr - grandnancy@eie-lorraine.fr



ALMA

Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées

ALMA vient en aide aux personnes exposées à un risque de maltraitance du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur isolement, par un réseau d'écoute des signalements de cas de maltraitance (indélicatesses, négligences, traitements dégradants, abus de confiance, pressions financières, démarchages commerciaux abusifs, violences verbales voire physiques), de leur évaluation et de conseils sur la suite à donner. ALMA développe aussi des actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des professionnels dans un but de prévention.

Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées

ALMA - BP 40509 - 54008 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 32 12 34 - Le lundi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h

Fax : 03 83 32 20 35 - Mél. : alma.lorraine@sfr.fr - Internet : www.alma-france.org



Archives Départementales

L'activité des archives départementales se décline en 5 grandes missions :

1. Collecter les documents d'archives des administrations et services publics ayant leur siège dans le département, ainsi que certains documents d'origine privée.
2. Conserver ces documents dans des locaux appropriés, grâce à des techniques de préservation, de conditionnement et de restauration répondant à des normes scientifiques.
3. Classer les documents et rédiger des instruments de recherche qui permettent au public le plus large l'accès à la connaissance de la documentation conservée.
4. Communiquer les archives au public, dans le respect des délais légaux de communicabilité, et orienter les recherches.
5. Assurer la valorisation culturelle des fonds dont elles ont la garde, par l'organisation de manifestations et d'expositions, la publication d'instruments de recherches ou des actions en faveur du public scolaire et étudiant..

Archives Départementales

1, rue de la Monnaie - CS 75202 - 54052 NANCY Cedex -

Tél. : 03 83 30 90 90 - Fax : 03 83 37 81 11 - Mél. : archives54@cg54.fr - Internet : www.archives.cg54.fr

Horaires d'ouverture :

Hors période de congés scolaires, Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9 h à 17 h 30,

Jeudi de 9 h à 12 h, Samedi de 9 h à 12 h (pour la consultation des documents réservés à l'avance).



ADPC 54

Association Départementale de la Protection Civile

L'ADPC 54 a mis en place un système de gardes en Centre de Secours Sapeurs Pompiers. Effectif depuis avril 2001, ce partenariat se concrétise par la mise à disposition des services de secours d'une équipe et d'un véhicule de premiers secours de la Protection Civile au centre d'intervention de Nancy-Joffre tous les samedi. Mis en alerte par le SAMU 54 ou le SDIS 54, les secouristes qui sont titulaires des mêmes qualifications que les sapeurs pompiers interviennent sur divers types d'accidents.

L'association propose également des formations de prévention et secours civiques de niveau 1 (auparavant dénommées AFPS). Faire appel à l'association si l'organisation d'une manifestation nécessite la présence d'un dispositif prévisionnel de secours.

Association Départementale de la Protection Civile

170, rue du Petit Arbois - 54520 LAXOU

Tél. : 06 73 112 112 - Fax : 03 83 96 61 61 - Mél. : contact@adpc54.org - Internet : www.adpc54.org



ACP

Association des Comptables Publics

Les Comptables du Trésor Public ont décidé de s'organiser dès 1976 en Association Professionnelle. L'objectif de l'association est d'être au plus près des évolutions du métier de comptable public. Une convention de partenariat a été signée entre l'APCTP et l'association des maires de Meurthe-et-Moselle en 2007.

Association des Comptables Publics

Internet : www.apctp.net

APAMM

Association des Piégeurs Agréés de Meurthe-et-Moselle

Le but de l'Association est de venir en aide aux personnes rencontrant des problèmes avec des animaux déprédateurs dans le respect de la réglementation. Elle recense les dégâts de toutes les espèces animales dites « nuisibles » et peut aussi intervenir au cas par cas pour la capture d'animaux domestiques ou indésirables après avis de la DDT (Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle).

Association des Piégeurs Agréés de Meurthe-et-Moselle

ZA d'ATTON-SUD - Rue Pierre Adt - 54700 ATTON

Tél. : 03 83 81 67 98 - Fax : 03 83 82 08 99 - Mél. : contact@fdc54.com - Internet : www.fdc54.com



Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

L'AFCCRE est une association créée en 1951. Elle couvre, par une veille permanente de la réglementation communautaire, l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE assiste et conseille les collectivités locales dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour les projets transnationaux.

Elle compte aujourd'hui près de 1 500 adhérents, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

30, rue Alsace Lorraine - 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 83 83 - Fax : 02 38 77 21 03 - Mél. : contact@afccre.org - Internet : www.afccre.org



Association Nancéienne pour un Nouvel Espace social

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'association ANNE a scindé ses deux missions sur deux entités différentes :

L'aide aux victimes et la mesure d'administrateur ad hoc ont été transférés au Grand Nancy Aide aux Victimes (voir page 28). ANNE, qui n'intervient qu'à la demande d'un magistrat, garde les missions socio-judiciaires qui concernent les auteurs d'infractions pénales :

- la Médiation pénale
- le service d'Enquête Sociale Rapide (dans le cadre de présentation devant le Tribunal Correctionnel)
- le protocole « violence conjugale »

ANNE peut éloigner un auteur de violences intrafamiliales qui n'aurait pas d'hébergement

- Contrôle Judiciaire Socio Educatif
- stage de citoyenneté
- module individuel et gratuit d'aide à la parentalité
- le service de placement extérieur accueille 20 détenus en aménagement de peines dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Association Nancéienne pour un Nouvel Espace social

CITE JUDICIAIRE - Rez de chaussée Aile Rouge - rue du Général Fabvier - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 90 35 90 - Fax : 03 83 28 14 10 - Mél. : association.anne@wanadoo.fr - Internet : www.association-anne.fr



ANACEJ

Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

L'ANACEJ accompagne les collectivités dans leur démarche de participation des enfants et de jeunes depuis 1991

Pour cela elle se propose : d'aider à la mise en place des Conseils d'Enfants ou de Jeunes ou de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales, associations, de répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires des Conseils, de se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation, de faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques, d'être auprès des pouvoirs publics le représentant des Conseils d'Enfants et de Jeunes et l'un des interlocuteurs de toute démarche de dialogue et de consultation avec la jeunesse, d'être le promoteur d'évènements culturels, artistiques, éducatifs, médiatiques sur la place de l'enfant dans notre société.

Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

10-14, rue Tolain - 75020 PARIS

Tél. : 01 56 35 05 32 - Internet : www.anacej.asso.fr - www.stopauxcliches.fr



AFPA

Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

L'AFPA est depuis 60 ans, le premier organisme de formation des actifs en France. Implantée nationalement avec 186 campus de formation dont 11 en Lorraine, elle propose une large gamme de formations adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi et des salariés, en quête de reconversion ou de perfectionnement dans leur métier. Elle accompagne les mutations économiques et les politiques Emploi-Formation de l'Etat, des collectivités territoriales, des branches professionnelles et des entreprises.

Les élus peuvent contacter l'AFPA :

- dans le cadre des besoins de formation et des politiques de ressources humaines des collectivités
- pour l'accompagnement formation et RH des grands projets qu'ils pilotent en tant qu'élus..

AFPA Lorraine

Direction régionale - 75, Boulevard Foch – 54 524 LAXOU Cedex

Contact : Sophie Valaitis - Tél. : 03 83 91 44 52 - Mél. : sophie.valaitis@afpa.fr - Internet : www.lorraine.afpa.fr



APS 54

Association Profession Sport 54

L'association Profession Sport 54 (association pour le développement de l'emploi et des professions du sport en Meurthe-et-Moselle) ex ADEPS (Association pour le Développement de l'Emploi et des Professions du Sport) a pour objectif la création d'emplois dans le domaine du sport, la structuration de l'offre et de la demande d'emploi et la mise en place d'une véritable filière professionnelle.

Elle a pour but de mettre à disposition des éducateurs sportifs diplômés dans des structures utilisatrices (toutes mairies de Meurthe-et-Moselle).

Association Profession Sport 54

17, bis Laurent Bonnevey - 54100 NANCY

Tél. : 03 83 51 68 59 - Internet : www.adeps54.fr



BRGM

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Le BRGM est l'établissement de référence dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Les principales missions de cet organisme sont :

- comprendre les phénomènes géologiques, développer des méthodologies et des techniques nouvelles, produire et diffuser des données pertinentes et de qualité,
- mettre à disposition les outils nécessaires à la gestion du sol, du sous-sol et des ressources, à la prévention des risques naturels et des pollutions, aux politiques publiques d'aménagement du territoire.

Service géologique régional Lorraine

1, avenue du Parc de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Tél. : 03 83 44 81 49 - Fax : 03 83 44 15 18 - Internet : www.brgm.fr



CAF

Caisse d'Allocations Familiales

La CAF accompagne et soutient la création de différents services et équipements à destination des familles (accueil de la petite enfance, loisirs des enfants, des jeunes et des familles, soutien à la fonction parentale) en veillant à leur développement harmonieux sur l'ensemble des territoires du département.

CAF de Meurthe-et-Moselle

21, rue de Saint Lambert - 54046 NANCY Cedex

Tél. : 0 810 25 54 10 (coût d'un appel local) - Fax : 03.83.28.99.28 - Internet : www.54.caf.fr

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Depuis 2010, la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) a changé de nom pour devenir la CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail. Trois missions de service public incombent à la Carsat Nord-Est : la retraite des salariés, la prévention-tarifcation des risques professionnels auprès des entreprises, l'aide et l'accompagnement aux assurés fragilisés.

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

81 à 85, rue de Metz - 54073 Nancy - Tél. : 0 821 10 54 00 - Fax : 03 83 34 48 70 - Internet : www.carsat-nordest.fr

Retraite : 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Service social : 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées : 0 821 10 54 45 (0,09€/mn)

Données sociales : 0 821 10 54 05 (0,09€/mn)

Prévention des risques professionnels : 0 821 10 54 00 (0,09€/mn)



Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique qui assure les missions de :

- financeur du logement social
- banquier du service public de la justice et de la Sécurité sociale
- gestionnaire de régimes de retraite
- investisseur institutionnel de long terme
- développeur des territoires aux côtés des collectivités locales.

Caisse des Dépôts

16, rue de la Ravinelle - CS 15214 - 54052 NANCY cédex

Tél. : 03 83 39 32 00 - Fax : 03 83 30 13 63 - Internet : www.caissedesdepots.fr



Carrefour des Pays Lorrains

Le Carrefour des pays lorrains fédère les élus des communautés de communes et des agglomérations de Lorraine.

Informers les territoires lorrains

En tant que réseau, il diffuse des informations sur le développement local, la vie des territoires lorrains, leurs projets. Il organise régulièrement des rencontres d'échanges d'expériences, de sensibilisation et de formation sur des thématiques diverses. Le Carrefour accompagne également les territoires et groupes d'acteurs qui en font la demande (pays, intercommunalités, fédérations associatives...) pour un apport méthodologique global ou un travail plus thématique.

Informers sur l'Europe

Centre d'information Europe Direct, reconnu par la Commission européenne, le Carrefour met à disposition une formation européenne abondante.

Carrefour des Pays Lorrains

7, rue Alexandre III - BP22 - 54170 COLOMBEY-LES-BELLES

Tél. : 03 83 52 80 62 - Fax : 03 83 52 84 34

Mél. : contact@cpl.asso.fr - Internet : www.cpl.asso.fr



CDG 54

Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle

Le centre de gestion est un établissement public, administré par les employeurs territoriaux. Toutes les collectivités du département y sont affiliées, à l'exception de la ville de NANCY, du Conseil général et de la CUGN.

Ses missions sont les suivantes :

Accès à l'emploi territorial et promotion des fonctionnaires : le CDG54 organise l'ensemble des concours et examens professionnels à l'exception de ceux de catégorie A+ organisés par le CNFPT.

Gestion de la carrière : le CDG 54 tient à jour le double du dossier individuel de chaque fonctionnaire, assure le secrétariat des organismes paritaires (composés d'élus employeurs et de fonctionnaires), prend en charge et aide au reclassement des fonctionnaires sans emploi, conseille et assiste les collectivités dans la gestion de leur personnel.

Gestion de la Bourse de l'Emploi « CAP TERRITORIAL » : le CDG 54 assure la publicité réglementaire des offres d'emplois qui sont obligatoirement déclarées par toutes les collectivités du département.

Droit syndical : le CDG54 finance l'exercice du droit syndical au sein des collectivités et participe ainsi au dialogue social.

S'ajoutent d'autres missions facultatives : remplacement, prévention/santé, archives....

Centre de Gestion 54

2, allée Pelletier Doisy - BP 340 - 54602 VILLERS-LES-NANCY

Tél. : 03 83 67 48 10 - Internet : www.cdg54.fr



CNFPT

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Le CNFPT est un établissement public unique, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il organise la formation des agents territoriaux et, afin d'anticiper l'évolution des métiers et des compétences, le CNFPT pilote un observatoire qui réalise des études statistiques et prospectives sur l'emploi.

La formation est un enjeu essentiel de la modernisation de la FPT : Pour y répondre, le CNFPT forme les 1,7 million d'agents territoriaux dès leur recrutement et tout le long de leur carrière grâce aux formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, de préparation aux examens et concours.

Le CNFPT met au service des communes et intercommunalités une équipe de professionnels de la formation pour les accompagner dans l'élaboration de leur plan de formation et les aider à mettre en œuvre les politiques publiques. Le CNFPT est également présent aux côtés des cadres supérieurs de la FPT pour accompagner leur carrière.

Délégation Lorraine

6, quai Andreu de Bilistein - BP 90371 - 54007 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 18 46 00 - Fax : 03 83 30 97 94 - Internet : www.lorraine.cnfpt.fr



NANCY CHAMPENOUX

CPIE

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

Les CPIE, associations au service de l'intérêt général, accompagnent les collectivités dans la mise en oeuvre de projets de développement durable (formation, concertation, interprétation, ...) et de programmes d'animations scolaires, de loisirs ou de formations centrées sur une découverte active de la nature et de l'environnement.

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

13 bis PP Demoyen - 54280 CHAMPENOUX

Tél. : 03 83 31 63 76 - Fax : 03 83 32 01 36 - Mél. : cpie54@cpie54.com - Internet : www.cpie54.com

(www.cpie.fr pour découvrir les 80 autres CPIE nationaux)



CPN

Centre Psychothérapique de Nancy

Le Centre Psychothérapique de Nancy est un établissement public de santé qui prend en charge la santé mentale de la majorité de la population habitant le sud de la Meurthe-et-Moselle par ses missions de prévention, de diagnostic et de soins.

Les élus des collectivités territoriales du sud 54, confrontés à une situation délicate avec l'un de leurs administrés présentant des troubles mentaux, peuvent téléphoner 24h sur 24 au 03 83 92 50 46 ; un cadre de santé pourra les aider à choisir la solution la mieux adaptée à la situation, dans le respect de la réglementation et des droits des personnes.

Centre Psychothérapique de Nancy

1, rue du docteur Archambault - BP 11010 - 54521 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 92 50 50 - Fax : 03 83 92 52 52 - Internet : www.cpn-laxou.com

Service qualité et des relations avec les usagers, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, au 03 83 92 52 70



CRIJ

Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine

Le CRIJ Lorraine, Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine est un lieu d'accueil, un centre ressource et une association régionale de coordination d'un réseau de 54 relais locaux d'information ouvert aux jeunes et au grand public sur tout sujet intéressant les jeunes : métiers, formation, orientation professionnelle et scolaire, prévention santé, accompagnement de projets culturels, sportifs, artistiques, solidaires ou de mobilité internationale, vie pratique et sociale,

Le CRIJ développe une mission d'accueil, d'animation, de production, de communication, de services et d'actions directes sur l'ensemble des territoires à la demande des acteurs locaux ou de sa propre initiative.

Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine

20, quai Claude le Lorrain - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 37 04 46 - Fax : 03 83 35 03 25 - Internet : www.jeunesenlorraine.org



CRISTEEL

Centre Régional Inter-associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine

CRISTEEL a pour principale mission de développer l'intérêt et la connaissance des enjeux éducatifs, sociaux et culturels dans l'espace européen ainsi que la participation active du monde associatif à la construction européenne en favorisant une liaison permanente entre les partenaires de Lorraine et les réseaux européens poursuivant les mêmes buts.

Pour ce faire, CRISTEEL collecte et diffuse des informations ciblées aux associations de Lorraine et anime un réseau de partenaires associatifs et institutionnels lorrains et européens.

Consulter l'association pour toute question relative aux formations sur les institutions communautaires, l'accès aux fonds européens, la citoyenneté européenne, l'ingénierie de projets ou encore le montage de dossier.

Centre Régional Inter-associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine

Hôtel Lillebonne - 14, rue du Cheval Blanc - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 17 00 47 - Mél. : cristeel@cristeel.asso.fr - Internet : www.cristeel.asso.fr



Chambre Départementale d'Agriculture

La chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle peut être consultée par les collectivités territoriales ainsi que par les établissements publics qui leur sont rattachés sur toute question relative à l'agriculture, à la valorisation de ses productions, à l'aménagement des territoires et à la protection de l'environnement.

Chambre Départementale d'Agriculture

5, rue de la Vologne - 54520 LAXOU - Tél. : 03 83 93 34 10 - Fax : 03 83 93 34 00

Mél. : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr - Internet : www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre Départementale des Huissiers de Justice

La Chambre départementale régle les conflits entre les huissiers de justice du département. Elle examine les réclamations des tiers contre les huissiers de justice du département et sanctionne, le cas échéant, par voie disciplinaire les infractions aux règles professionnelles ou déontologiques. Elle donne son avis, lorsqu'elle en est requise, sur différentes questions relatives à la profession.

Chambre Départementale des Huissiers de Justice

21, rue Charles Courtois - B.P.48 - 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Tél. : 03 83 48 64 32 - Fax : 03 83 48 54 86 - Internet : www.huissier-justice.fr



CCI 54

Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle

A la fois observatoire privilégié de l'activité économique, incubateur de talents, un des premiers formateurs du département et tremplin à l'international, la CCI de Meurthe-et-Moselle accompagne et valorise les initiatives locales du commerce, de l'industrie et des sociétés prestataires de services.

Aux côtés des acteurs économiques pour entreprendre, la CCI met à la disposition de ses 18000 ressortissants des équipes, services et outils variés.

Elle conseille et oriente des actions destinées au commerce local, fournit un appui technique en matière d'aménagement et d'urbanisme commercial, dispense aux communes ses connaissances juridiques et réglementaires.

De la création-reprise-transmission d'entreprises à l'aide au commerce extérieur, en passant par le développement des infrastructures et la formation professionnelle, la CCI est un point de convergences de l'ensemble des opérateurs économiques.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle

53, rue Stanislas - CS 24226 - 54042 NANCY Cedex - Tél. : 0 820 20 30 38 - Internet : www.nancy.cci.fr



CMA 54

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

La CMA 54 facilite les projets, informe, conseille, oriente et accompagne tout au long de la vie professionnelle dans l'Artisanat (création, développement, diversification, export, formations, actions collectives ou encore aide sociale). Elle agit également en faveur de l'apprentissage et de l'emploi.

La CMA 54 contribue également à la réussite des politiques locales d'environnement appliquées aux très petites entreprises. Face aux difficultés rencontrées par les collectivités, le CNIDEP (son Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises) apporte également son expertise pour différents projets : ouverture d'une déchetterie aux artisans, mise en place de la redevance spéciale, régularisation des autorisations et conventions de rejets des eaux usées, maîtrise de l'énergie dans les entreprises du territoire communal, réduction des nuisances de voisinage d'origine artisanale, volet « Entreprises » de l'Agenda 21 de la collectivité.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

4, rue de la Vologne - 54524 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 95 60 60 - Internet : www.cma-nancy.fr



Chambre des Notaires

La Chambre des notaires représente les notaires du département. Elle organise des consultations gratuites en faveur du grand public. La Chambre des notaires veille au strict respect de la réglementation de la profession; c'est l'organisme qu'il convient de saisir en cas de différend entre un client et son notaire.

Chambre des notaires

22, rue de la Ravinelle - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 35 43 14 - Fax : 03 83 32 79 83

Mél. : chambre-meurthe.moselle@notaires.fr - Internet : www.notaires.fr

CRC LORRAINE

Chambre Régionale des Comptes

La chambre régionale des comptes est une juridiction administrative financière indépendante, chargée du jugement des comptes et de l'examen de la gestion des collectivités locales. Elle participe au contrôle budgétaire. Sa compétence s'étend aux établissements publics de coopération intercommunale (communauté urbaine, syndicats, communautés de communes...), aux établissements de santé, aux offices d'H.L.M. ou OPAC, aux lycées, collèges, universités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers... Sur tous ces organismes publics dotés d'un comptable public, les contrôles de la chambre régionale des comptes ont un caractère obligatoire, selon une périodicité en principe quadriennale. Les contrôles sur les organismes non dotés d'un comptable public (sociétés d'économie mixte, associations subventionnées) sont facultatifs pour la juridiction.

Chambre Régionale des Comptes

Place Jeanne d'Arc - BP 599 - 88000 EPINAL - Tél. : 03 29 64 32 43 - Fax : 03 29 64 03 58

Comité d'Aménagement, de Promotion et d'Expansion de Meurthe-et-Moselle

Le CAPEMM, agence économique du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, accompagne la création, l'implantation et le développement d'entreprises en privilégiant les thématiques de l'économie sociale, solidaire et le développement durable. Il participe à la mise en place d'outils et d'actions propices à la performance territoriale, collabore activement à des opérations collectives en faveur des PMI/PME et appuie les acteurs locaux dans la définition et la mise en oeuvre de stratégies de développement.

Comité d'Aménagement, de Promotion et d'Expansion de Meurthe-et-Moselle
48, rue Sergent Blandan - BP 43643 - 54096 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 90 54 00

Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Autorité administrative indépendante dont le rôle est consultatif, elle intervient pour toutes difficultés concernant la communication ou la réutilisation des documents et informations détenus par un service de l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme chargé de la gestion d'un service public, que cet organisme soit public ou privé.

Commission d'Accès aux Documents Administratifs
35, rue Saint-Dominique - 75700 PARIS 07
Tél. : 01 42 75 53 66 - Fax : 01 42 75 80 70 - Internet : www.cada.fr

Commission Nationale Informatique et libertés

Créée par la loi en 1978, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante, dotée depuis 2004 d'un pouvoir de contrôle renforcé sur l'ensemble des traitements de données personnelles.

Jouant aussi un rôle d'alerte et de conseil, la CNIL a fondamentalement pour mission de veiller à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Commission Nationale Informatique et libertés
8, rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 73 22 48 - Internet : www.cnil.fr



CNAS

Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales

La loi du 19 février 2007 impose aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de mettre à la disposition de leur personnel des prestations d'action sociale.

Le CNAS se met à la disposition des élus pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette obligation. Moyennant une cotisation employeur modérée, il offre un large éventail de prestations de qualité : aides (naissance, études, médailles, Noël, départ en retraite...), prêts, Ticket CESU, vacances, culture, billetterie, chèques réduction, etc. De plus, la solidarité se décline au quotidien : écoute sociale, secours exceptionnel, microprêt social, prêt rachat de crédit...

Près de 18 000 collectivités adhérentes représentant 570 000 agents font actuellement confiance au CNAS pour sa gestion sécurisée de l'action sociale.

Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales

11, rue du Verdon - CS 20038 - 67023 STRASBOURG Cedex

Tél. : 03 90 40 72 09 ou 03 83 55 61 69 - Mél. : est@cnas.fr - Internet : www.cnas.fr

Conciliateurs

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au conciliateur de justice est une solution simple, rapide et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable.

La conciliation est un des modes alternatifs de règlement des litiges. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite la présence des parties et leur accord.

Le conciliateur de justice intervient dans de nombreuses affaires :

- problème de mitoyenneté,
- conflit entre propriétaire et locataire,
- conflit opposant un consommateur à un professionnel,
- problème de copropriété, querelle de voisinage,
- désaccord entre un fournisseur et un client,
- difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc...

La liste des conciliateurs peut être communiquée par le greffe du tribunal d'instance ; les lieux de permanences sont sur le site www.conciliateurs.fr.

Conciliateurs de France

BP 9 - 01340 ATTIGNAT - Tél. : 04 74 30 94 73 - Internet : www.conciliateurs.fr

Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Le Conseil général est à la fois une assemblée élue (44 conseillers généraux en Meurthe-et-Moselle) et une administration (3000 agents) qui mettent en oeuvre un projet politique : pour un développement solidaire, durable. Construit autour de valeurs de citoyenneté, de participation, de solidarité et de responsabilité, il permet au département d'agir dans le cadre de compétences confiées par la loi (compétences obligatoires) et dans des champs qui lui semblent utiles au développement du département (compétences facultatives). En résumé, le Conseil général agit au quotidien au service des habitants et des territoires de Meurthe-et-Moselle.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Esplanade Jacques Baudot - 48, rue Sergent Blandan - 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 94 54 54 - Internet : www.cg54.fr



Conseil régional de Lorraine

Le Conseil régional intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne des lorrains et contribue ainsi à construire leur avenir. Légalement, il a par exemple la responsabilité de la gestion des Trains Express Régionaux (TER) ou de la rénovation des lycées. Afin de traiter davantage de problématiques locales et d'aller encore plus loin face aux exigences du citoyen, du monde associatif, des acteurs de l'économie, des partenaires et des collectivités, le Conseil régional de Lorraine structure son action autour de 4 axes complémentaires :

- concours à l'économie,
- jeunesse, sécurisation des parcours de vie et formations,
- éthique et responsabilité de l'éco-développement,
- vie, attractivité et équité des territoires.

Conseil Régional de Lorraine

Place Gabriel Hocquard - 57036 METZ Cedex 01
Tél. : 03 87 33 60 00 - Internet : www.lorraine.eu



Cour administrative d'appel

La cour administrative d'appel de Nancy est chargée de dire le droit et de trancher les litiges entre l'administration et les citoyens. Créée en 1988, elle est notamment saisie des recours en appel contre les jugements des tribunaux administratifs de Besançon, Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg.

Le ministère d'un avocat est obligatoire, sauf pour les contraventions de grande voirie, les demandes tendant à l'exécution d'une décision juridictionnelle et les recours pour excès de pouvoir contre les actes relatifs à la situation personnelle des agents publics.

Cour administrative d'appel

6, rue du Haut Bourgeois - CO n° 50015 - 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 35 05 06 - Fax : 03 83 32 78 32

Mél. : greffe.caa-nancy@juradm.fr - Internet : www.nancy.cour-administrative-appel.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DICOD

Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense

Elle apporte tous les renseignements sur :

- le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense
- les activités de défense (volontariat, préparations militaires, réserve militaire...)
- le devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité (expositions, conférences, visites, cérémonies..)
- le rôle des correspondants défense dans les communes.

Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense

Service d'Information et de Relations Publiques des Armées (SIRPA)

SIRPA/ACSR - 1, Bld Clémenceau - B.P. 300001 - 57044 METZ CEDEX 1

Tél. : 03 87 15 30 27 - Mél. : sirpa-metz.rt-ne@terre-net.defense.gouv.fr

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Nancy (CIRFA NANCY)

47, rue Ste Catherine - 54000 NANCY

CIRFA TERRE - C.O. 10073 - 54036

NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 77 25 22

Mél. : cirfa-nancy@rt-ne.terre.defense.gouv.fr

CIRFA AIR - C.O. 70052 - 54036

NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 32 51 58

Mél. : cirfa.nancy@recrutement.air.defense.gouv.fr

CIRFA MARINE - C.O. 40005 - 54035

NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 32 03 63

Mél. : cirfa.nancy@marine.defense.gouv.fr

Internet : www.defense.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DDCS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle

Les missions de la DDCS s'articulent autour du logement et de l'hébergement social (service Solidarité Insertion), de la politique de la Ville (service Acteurs, Ville et Territoires), des pratiques sportives et des actions en faveur des jeunes (service Jeunesse, Education Populaire et Sports).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) reprennent les compétences de :

- la direction départementale de la jeunesse et des sports,
- une partie de la direction départementale de l'équipement (pôle « fonction sociale du logement »)
- le pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- une partie des services de la préfecture chargés de la prévention et de la politique de la ville
- la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle

12, avenue du XXe corps - CS 40670 - 54063 NANCY Cedex

Tél. : 03 54 84 47 47 - Mél. : DDCS54-DIRECTEUR@meurthe-et-moselle.gouv.fr



Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle

La Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle (DDFIP54) est née le 31 mars 2010 de la fusion entre les services de la Trésorerie Générale et ceux de la Direction des services fiscaux de Meurthe-et-Moselle. Le siège de la DDFIP54 est situé 50, rue des Ponts à NANCY, et ses missions sont réparties en deux pôles :

Le pôle Gestion Publique assure :

- le recouvrement des recettes publiques pour le compte de l'État et des collectivités locales ;
- le contrôle et l'exécution des dépenses des établissements publics locaux ;
- la production de l'information budgétaire et comptable publique ;
- des prestations d'expertise et de conseil au bénéfice des décideurs publics et des entreprises ;
- la gestion des dépôts de fonds d'intérêt général ;
- la vente de biens mobiliers dont les administrations de l'Etat n'ont plus l'usage (commissariat aux ventes)

Par son service France Domaine, le pôle Gestion Publique :

- représente l'État propriétaire ;
- produit des prestations d'expertise et de conseil sur les biens immobiliers des autres personnes publiques et principalement des collectivités territoriales ;
- gère le patrimoine de personnes privées (successions vacantes ou laissées en déshérence).

Le pôle Gestion Fiscale :

- coordonne l'assiette, le recouvrement, le contrôle et le contentieux des impôts des particuliers et des professionnels ;
- assure les missions foncières et topographiques.
- gère les amendes.

Ces missions sont pilotées en direction, et sont exercées par les services à compétence départementale ou locale. Les communes peuvent s'en rapprocher pour toutes questions y afférant.

Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle

50, rue des Ponts - CO n°60069 - 54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 17 70 10 - Mél. : ddip54@dgfip.finances.gouv.fr

Services à compétence départementale

Centre des impôts foncier

45, rue Sainte-Catherine
BP 60042 - 54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 85 46 46
Mél. : cdif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr

Pôle enregistrement

45, rue Sainte-Catherine
CS 64319 - 54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 85 48 26
Mél. : sie.nancy-sud-est@dgfip.finances.gouv.fr

Trésorerie Amendes

Place de la République
BP 50050 - 54271 ESSEY-LES-NANCY Cedex
Tél. : 03 83 36 87 05
Mél. : t054003@dgfip.finances.gouv.fr

Services à compétence locale

Centres des Finances publiques de Briey, Longwy, Lunéville, Nancy (cité adm.), Pont-à-Mousson, Toul et Vandoeuvre.

Direction Départementale de la Police aux Frontières

La direction départementale de la police aux frontières assure le suivi de la mission de contrôle de l'immigration dans le cadre de la législation de droit commun. La lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail reste une préoccupation constante de la direction et un axe d'action prioritaire. Les élus peuvent contacter la P.A.F. lorsqu'ils veulent vérifier que des papiers d'identité étrangers sont valables (fraude documentaire) ou pour toute difficulté rencontrée avec un étranger sans papier.

Direction Départementale de la Police aux Frontières

P.A.F. - Complexe autoroutier - BP 20005 - MONT-SAINT-MARTIN - 54411 LONGWY Cedex
Tél. : 03 82 39 57 80 - Fax : 03 82 39 57 98 - Horaires : 9 h-12 h et 14 h-18 h

DDPP

Direction Départementale de la Protection des Populations

Cette nouvelle direction interministérielle créée le 1^{er} janvier 2010 est issue du rapprochement de deux directions départementales : celle des services vétérinaires (Agriculture) et celle de la concurrence, consommation et répression des fraudes (Economie).

Elle est chargée de réaliser des contrôles dans les domaines de la santé publique vétérinaire (santé et protection animale, installations classées agricoles) et protège les consommateurs dans tous leurs actes d'achat au quotidien, que ce soit dans le secteur alimentaire surveillé « de la fourche à la fourchette » ainsi que dans les autres secteurs (jouets, matériels électriques, prestations de services inclus...) pour les aspects qualité, sécurité et défense des intérêts économiques des consommateurs.

Direction Départementale de la Protection des Populations

50, rue des ponts - CO n° 80044 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 17 72 50 - Fax : 03 83 17 72 79 - Mél. : ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr



DDSP

Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle

Ses missions s'exercent dans les zones urbaines du département regroupées en 9 circonscriptions soit : NANCY, DOMBASLE, LUNEVILLE, PONT A MOUSSON, TOUL, LONGWY, BRIEY-JOEUF, CONFLANS EN JARNISY et VILLERUPT. Engagée dans la prévention et la répression de la délinquance, elle assure également l'ordre public et a repris depuis juillet 2008 les missions de renseignements dévolues à l'ancienne direction des Renseignements Généraux.

Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle

Hôtel de Police - 38, boulevard Lobau - C.O. n° 90028 - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 17 27 37 - Fax : 03 83 37 93 42 - Mél. : csp.nancy-54@interieur.gouv.fr



DDT

Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle

Pour toute question relative aux politiques agricoles, au développement rural, à la politique forestière de l'Etat ainsi qu'à l'encadrement de la chasse et la protection des milieux naturels, s'adresser à la DDT de Meurthe-et-Moselle. La DDT est le résultat de la fusion de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement).

Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle

45, rue Sainte-Catherine - CO n°60025 - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 54 95 64 00 - Internet : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (Lorraine)

La direction régionale des douanes et des droits indirects a une mission fiscale ainsi qu'un rôle économique de par le contrôle qu'elle exerce sur les flux commerciaux. Elle assure également une mission de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux.

Elle participe à une mission de protection de la sécurité et de la santé publiques et concourt à la protection de l'environnement (lutte contre les pollutions diverses) ou du patrimoine national (contrôle des échanges d'œuvre d'art, d'objets de collection et d'antiquités). C'est auprès de la direction régionale des douanes et droits indirects qu'il convient de s'adresser pour toute précision réglementaire en matière de débits de tabac, droits et taxes, droits d'accises, commerce des ouvrages en métaux précieux.

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (Lorraine)

9, Rue Chalnot - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 17 72 00 - Fax: 03 83 17 72 12 - Mél.: dr-lorraine@douane.finances.gouv.fr - Internet : www.douane.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes de l'Est

Service gestionnaire des routes nationales et autoroutes non concédées depuis 2007, le réseau de la DIR Est (1 660 km) s'étend sur 12 départements de l'Est de la France.

Ce service exploite et entretient ce réseau routier afin de permettre aux usagers de se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité. Il gère donc les réclamations concernant la gestion du réseau (dénivellement par exemple). Il assure également la maîtrise d'ouvrage d'opérations de réaménagement d'ouvrages d'art ou d'opérations de sécurité, il conçoit et réalise des travaux dans le cadre de programmes d'investissement auxquels peuvent être associés les maires.

Pour les problèmes de bruit dus à la route, c'est la DREAL qui est compétente.

Direction Interdépartementale des Routes de l'Est

10-16, promenade des canaux - BP 82120 - 54021 NANCY Cedex

Tél : 03 83 50 96 00 - Internet : www.dir-est.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Les missions de la DRAC, service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication, portent sur divers secteurs d'activités : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacle, ethnologie, arts plastiques, cinéma, multimédia et audiovisuel, langues de France.

DRAC Lorraine

6, place de Chambre - 57045 METZ Cedex - Tél. : 03 87 56 41 35



DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

La DIRECCTE Lorraine est une direction régionale de l'Etat autour de l'entreprise, au service des salariés, des employeurs et des consommateurs. Ses services envisagent l'entreprise dans sa globalité : du point de vue de l'employeur, du salarié, du consommateur, dans les domaines techniques ou économiques, dans une logique individuelle, collective, de territoire, de branche ou de filière... Elle est organisée au niveau régional en trois pôles : «Politique du travail», «Entreprise, emploi et économie», «Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie», avec des unités territoriales dans les quatre départements lorrains. Créée en 2010, la DIRECCTE regroupe les missions exercées antérieurement par les structures suivantes : DRTEFP et DDTEFP (Directions Régionale et Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), DRCCRF (Direction Régionale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes), les services de développement économique et de métrologie des DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), DRCE (Direction Régionale du Commerce Extérieur), DRCA (Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat), DRT (Délégation Régionale au Tourisme).

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Cité Administrative - Rue Chanoine Collin - 57000 METZ

Mél. : dr-lorrai.direction@direccte.gouv.fr

Internet : www.lorraine.travail.gouv.fr/fr/Accueil-DIRECCTE-Lorraine-328.html

Meurthe-et-Moselle

Centre Les Nations - BP 50219 - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Tél. : 03 83 50 39 00 - Fax : 03 83 57 66 38



DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Lorraine

La D.R.E.A.L., échelon régional unifié du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement : Elle élabore et met en œuvre les politiques de l'Etat en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables, de logement, de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation urbaine. Elle veille à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions conduites par l'Etat et évalue ou fait évaluer l'impact environnemental de ces actions. Elle assiste les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets. Elle contribue à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et pilote sa mise en œuvre. Elle développe une politique des transports et des déplacements, à même de répondre aux besoins de la population, et permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue à promouvoir la sécurité routière. Elle contribue à la préservation et au maintien de la biodiversité et des paysages. Elle intervient dans la réduction et gestion des risques naturels, technologiques et chroniques (contrôle des installations classées, de la sécurité des activités industrielles...). Elle concourt à assurer une gestion durable de la ressource en eau et des ressources minérales. Elle lutte contre les pollutions et les nuisances. Elle favorise le développement des nouvelles formes d'énergie avec les potentialités du territoire et en tenant compte des exigences environnementales. Dans cette optique, elle évalue les stratégies énergétiques et contribue à la lutte contre le changement climatique. Elle contribue à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Lorraine

15, rue Claude Chappe - BP 95038 - 57071 METZ Cedex

Tél. : 03 87 56 42 00 - Internet : www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr



DDPJJ

Direction Territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges

La mission de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est de garantir la protection des mineurs en danger et la prise en charge éducative des mineurs délinquants confiés par l'autorité judiciaire.

La PJJ participe aux politiques publiques : Contrats de Ville, Contrats Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance, opérations Ville-Vie-Vacances.

Elle est partenaire et réalise des actions de prévention qui concourent à l'insertion sociale des jeunes en difficulté.



Direction Territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges

25-29, boulevard Joffre - CS 45226 - 54052 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 35 11 40 - Fax : 03 83 35 94 69 - Mél. : ddpjj-nancy@justice.fr



ERDF

Electricité Réseau Distribution France

Filiale de distribution d'électricité du groupe EDF, ERDF est le Gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité pour les communes de Meurthe-et-Moselle (hors Entreprises Locales de Distribution), conformément aux contrats de concession signés avec le Syndicat Départemental d'Electricité et la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

A ce titre, il assure :

- La conception, la construction, le dépannage, l'entretien et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité
- L'acheminement de l'électricité vers tous les utilisateurs quelque soit leur fournisseur d'électricité.
- Le raccordement des clients au réseau de distribution.

ERDF Nancy Lorraine

2, boulevard Cattenoz - BP 30112 - 54601 VILLERS LES NANCY Cedex

Tél. : 03.83.67.88.03 - Internet : www.erdfdistribution.fr



ADMR

Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural

Le domaine d'activités de l'ADMR est très large. En plus des nombreux services d'aide à la vie quotidienne tels que le ménage, les courses ou encore l'accueil de la petite enfance, l'ADMR propose également de venir en aide aux familles en difficultés sociales, éducatives et matérielles. Elle peut, en outre, informer sur des questions de santé et de développement local en milieu rural.

Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural

19, zac rue de la Croisette - BP 29 - 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT
Internet : www.admr.org



BTP

54

FDBTP 54

Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle

La FD BTP 54 représente la profession du Bâtiment et des Travaux Publics auprès des pouvoirs publics. Elle aide, informe et conseille ses adhérents dans tous les domaines de la vie de l'entreprise (marchés publics, social, fiscalité).

La FD BTP 54, en partenariat avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, pour des relations constructives entre professionnels et élus, propose des échanges sur les nouvelles techniques de construction, les marchés publics et avenants, la gestion des déchets de chantier,...

Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle

62, rue de Metz - 54014 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 30 80 73 - Fax : 03 83 30 29 63 - Mél. : grangep@d54.ffbatiment.fr - Internet : www.btp54.ffbatiment.fr



FDC 54

Fédération Départementale des Chasseurs

La Fédération a pour mission de représenter les intérêts des chasseurs dans le département. Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats. La Fédération propose également des formations pour l'obtention du permis de chasser ou pour devenir piégeur agréé.

Fédération Départementale des chasseurs

Z.A. D'ATTON-SUD - Rue Pierre Adt - 54700 ATTON



FFRANDONNÉE

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre assure plusieurs missions : développer la randonnée pédestre en France comme pratique sportive, contribuer à la sauvegarde de l'environnement, valoriser le tourisme vert et les loisirs, création et entretien des GR® (Grande Randonnée) et GRP® (Grande Randonnée de Pays).

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Maison des sports - 13, rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

Tél. : 03 83 18 87 36 - Mél. : cdrp54@wanadoo.fr - Internet : www.ffrandonnee54.com



FFSA & MRN

Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Créée en 1937, sous forme d'un syndicat professionnel, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe 248 entreprises représentant 90 % du marché français de l'assurance et près de 100 % de l'activité internationale des entreprises de ce marché. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance mutuelle et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance, autour de 5 missions : représenter les intérêts de la profession auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux, être un outil de concertation, étudier en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques, informer le public, promouvoir les actions de prévention.

Mission Risques Naturels

La mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels est une association créée en 2000 entre la FFSA et le GEMA, dans le but d'apporter une meilleure connaissance des risques naturels et des moyens de prévention.

Fédération française des sociétés d'assurances

26, boulevard Haussmann - 75311 PARIS Cedex 09

Tél. : 01 42 47 90 00 - Mél. : jp.laborde@ffsa.fr

Internet : www.ffsa.fr

Mission Risques Naturels

1, rue Jules Lefebvre - 75009 PARIS

Tél. : 01 53 21 51 14 - Fax : 01 53 21 51 15

Internet : www.mrn.asso.fr



FPPMAMM

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle

Les missions principales de la Fédération visent à favoriser l'organisation de la pêche associative, à développer la lutte contre la pollution et les agressions aux cours d'eau et favoriser la promotion et le développement du loisir pêche. Elle renseigne sur tout sujet concernant la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, ou encore le développement de la pêche amateur.

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle

50, rue du docteur Bernheim - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 56 27 44 - Fax : 03 83 57 82 23 - Mél. : federation@peche-54.fr - Internet : www.peche-54.fr



FNMNS

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

La FNMNS est une force vive des métiers du sport, de l'enseignement, de l'animation et de la sécurité. La FNMNS est la fédération professionnelle des Educateurs Sportifs la plus représentative en France. Grâce à son centre national de formation, elle forme aux brevets d'Etat de la Natation et au secourisme les particuliers, les collectivités territoriales ou les entreprises privées.

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

Maison des Sports - BP 7001 - 13, rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 57 - Fax : 03 83 18 87 58 - Mél. : fmns.org@wanadoo.fr - Internet : www.fnmns.org

FONDATION



Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de défendre et de valoriser le patrimoine bâti de proximité, non protégé par l'Etat, c'est-à-dire ni classé ni inscrit. La Fondation propose des partenariats avec les collectivités locales et mobilise les élus autour de projets de restauration.

Fondation du Patrimoine

62, rue de Metz - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 46 86 35

Mél. : delegation-lorraine@fondation-patrimoine.com - Internet : www.fondation-patrimoine.com



FONPEL

Fonds de Pension des Élus Locaux

FONPEL est le fonds de pension des élus locaux. C'est un régime de retraite par rente, facultatif, mis en place pour les élus locaux, à l'initiative de l'Association des Maires de France. Tous les élus qui perçoivent une indemnité de fonction peuvent y adhérer. La cotisation totale (collectivité + élu) est exprimée en pourcentage (4 %, 6 % ou 8 %) de l'indemnité de fonction effectivement perçue. Lorsqu'un élu décide de cotiser, la collectivité locale est tenue de participer à la constitution de la rente.

Fonds de Pension des élus Locaux

Dexia DS Services - FONPEL - 18020 BOURGES Cedex

Tél. : 02 48 48 21 40 – Mél. : fonpel@dexia-ds-services.com - Internet : www.fonpel.com



Gîtes de France Meurthe-et-Moselle

Gîtes de France Meurthe-et-Moselle contribue au développement économique, social et culturel du tourisme, participe à l'entretien et au développement de l'habitat en vue de son utilisation à des fins touristiques en favorisant la création de gîtes et chambres d'hôtes en campagne comme en ville :

- Accompagnement, conseil et formation des porteurs de projet et propriétaires de structures d'accueil,
- Délivrance et suivi du label Gîtes de France sur le département.

Gîtes de France Meurthe-et-Moselle

CAREP 3 - 57, square Herzog - 54390 FROUARD

Tél. : 03.83.23.49.53 - Mél. : developpement@gites54.com - Internet : www.gites54.com



GNAV

Grand Nancy Aide aux Victimes

Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'association ANNE a scindé ses deux missions sur deux entités différentes : l'aide aux victimes et la mesure d'administrateur ad hoc ont été transférées à la nouvelle association : Grand Nancy Aide aux Victimes (aucun changement de lieu d'accueil, des personnels ou téléphones).

Vous venez d'être victime, nous vous proposons gratuitement une information sur vos droits, une aide dans vos démarches et un soutien.

Grand Nancy Aide aux Victimes

Permanences :

Cité Judiciaire - 2^e Etage - Hall central porte 225 - 2, rue du Général Fabvier - 54000 NANCY

Tél. : 09 65 36 91 54 ou 06 76 86 37 11 - Mél. : grandnancyaideauxvictimes@orange.fr

M.J.D. de Nancy, Vandoeuvre, Tomblaine



GRDF

Gaz Réseau Distribution France

Filiale de distribution de gaz du groupe GDF Suez, GrDF est le Gestionnaire du Réseau de Distribution de gaz naturel des communes de Meurthe-et-Moselle desservies en gaz, conformément aux contrats de concession signés directement avec les communes ou les communautés de communes.

A ce titre, il assure :

- La conception, la construction, le dépannage, l'entretien et l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel
- L'acheminement du gaz naturel vers tous les utilisateurs quelque soit leur fournisseur de gaz.
- Le développement du réseau de distribution de gaz et le raccordement des clients à celui-ci.

GrDF Nancy Lorraine

2, boulevard Cattenoz - BP 30112 - 54601 VILLERS-LES-NANCY Cedex
Tél : 03.83.67.88.03 - Internet : www.grdf.fr



GEMA

Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances

Créé en 1964, le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances a vocation à présenter à l'opinion publique une approche mutualiste des questions d'assurance et d'indemnisation, à étudier et à défendre les intérêts généraux de l'assurance à caractère mutuel.

Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances

9, rue Saint-Pétersbourg - 75009 PARIS
Tél. : 01 53 04 16 00 - Internet : www.gema.fr



GN

Groupement de Gendarmerie Nationale de Meurthe-et-Moselle

La gendarmerie nationale est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte, conduit des enquêtes judiciaires et porte secours.

Le groupement de gendarmerie départementale de la Meurthe-et-Moselle est composé de 4 compagnies (Nancy - Toul - Lunéville - Briey) et d'un escadron départementale de sécurité routière.

Groupement de Gendarmerie Nationale 54

102, avenue du Général Leclerc - 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 92 57 00 - Fax : 03 83 95 57 95 - Mél. : ggd54@gendarmerie.interieur.gouv.fr



DSDEN 54

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, est l'échelon permettant de décliner dans le département la politique éducative définie par le gouvernement. Son activité couvre 6 domaines essentiels : l'information et l'orientation des élèves, la gestion des enseignants du 1^{er} degré public et privé, la gestion des moyens d'enseignement des écoles et collèges, l'organisation pour l'académie des examens professionnels de niveau V (CAP et BEP) et du concours de professeur des écoles, la vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées, et le contrôle des établissements privés. Par ailleurs, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN) assure la représentation de l'Éducation Nationale, au niveau départemental, dans l'action interministérielle et dans les partenariats.

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

4, rue d'Auxonne - CS 74222 - 54042 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 93 56 00 - Fax : 03 83 93 56 99 - Mél. : ce.ia54@ac-nancy-metz.fr - Internet : www.ac-nancy-metz.fr

ina

INA

Institut National de l'Audiovisuel

L'INA sauvegarde, numérise et communique les archives de la radio et de la télévision française, soit plus de 70 ans de programmes sonores et audiovisuels. Ces 3 millions d'heures conservées représentent une source exceptionnelle d'archives pour la production, la diffusion, l'édition, mais aussi la recherche et l'éducation.

Institut National de l'Audiovisuel

31, rue Kageneck - 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 23 42 42 - Internet : www.ina.fr



INPI

Institut National de la Propriété Industrielle

Brevets, marques, dessins et modèles sont autant de titres de propriété industrielle qui donnent aux entreprises les moyens de lutter contre la contrefaçon.

L'INPI protège et valorise l'innovation, et accompagne les déposants dans leurs démarches.

L'INPI propose une documentation juridique et technique complète à destination des innovateurs.

INPI - Délégation régionale de Nancy

123, rue du Faubourg des 3 Maisons - BP 30749 - 54064 NANCY cedex

Tél. : 0820 213 213 - Internet : www.inpi.fr

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 09 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.



INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L'INSEE collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants, les étudiants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'INSEE est à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence.

INSEE Lorraine

15, rue du Général Hulot - CS 54229 - 54042 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 91 85 85 - Fax : 03 83 40 45 61 - Mél. : acteurs-publics-lorraine@insee.fr - Internet : www.insee.fr



IRCANTEC

Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État, des Collectivités publiques et de leurs établissements

L'IRCANTEC est l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. Les maires et adjoints depuis 1973, les autres élus locaux depuis 1992, cotisent obligatoirement à cette caisse de retraite. Vous trouverez leur plaquette de présentation sur www.ircantec.fr.

Ircantec

24, rue Louis Gain - BP 80726 - 49939 ANGERS Cedex 9

Infos retraites : Tél. : 02 41 05 25 25 / Infos employeurs : Tél. : 02 41 05 25 33 / Fonds social : Tél. : 0810 811 092 (prix d'un appel local) pour la France métropolitaine / DOM et étranger : Tél. : 02 41 05 25 77 / Internet : www.ircantec.fr

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées

La maison départementale des personnes handicapées facilite l'accès aux droits pour les personnes handicapées : elle évalue les besoins de compensation et décide de l'octroi de différentes prestations (allocation aux adultes handicapés, cartes d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...), de l'orientation scolaire ou vers des établissements et services médico-sociaux. Six antennes sont présentes sur le département de Meurthe-et-Moselle pour informer les personnes sur leurs droits et les aider dans leurs démarches liées au handicap.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

10, rue du Mouzon - 54520 LAXOU - Tél. : 03 83 97 43 50 - Internet : www.mdpd.cg54.fr

Maisons de la Justice et du Droit

C'est un lieu d'accès au droit et d'accueil du public de proximité. Des informations précises et des consultations sont données par des professionnels du droit avec une orientation juridique des justiciables. C'est en outre un lieu privilégié d'aide, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations de chacun.

Maisons de la justice et du droit

Nancy - Haut du Lièvre - 17 bis, rue Laurent Bonnevey - Le Tilleul Argenté - 54100 NANCY - Tél. : 03 83 97 03 11

Tomblaine - Place Ernest Renan - 54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 21 69 65

Vandoeuvre - Les villes de France - BP 93 - 5, place de Paris - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Tél. : 03 83 55 10 34



LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE

Médiateur de la République

La fonction de DEFENSEUR DES DROITS a été introduite par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Ses attributions sont celles exercées avant juin 2011 par le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité, mais aussi de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Suite à la loi du 29 mars 2011, Dominique BAUDIS a été nommé Défenseur des droits. Les délégués (actuellement 430 environ) sont nommés pour une durée d'un an renouvelable. Ils effectuent des permanences dans les préfectures, voire les mairies, les maisons de la Justice et du Droit, maisons des services publics. Ils doivent consacrer au moins deux demi-journées par semaine à la mission qui leur est confiée en raison de leurs compétences professionnelles (juridiques, administratives, rédaction, qualité relationnelle, connaissance des différentes formes de médiation...).

Le Défenseur des droits peut être saisi directement par une personne physique ou morale.

Ses délégués sont un guichet unique pour toutes les missions du Défenseur des droits. Suivant le cas, les réclamations seront traitées localement ou transmises au siège parisien.

Pour la Meurthe-et-Moselle, 4 délégués (à compétence identique sur l'ensemble du département) sont référencés :

Délégation de Nancy

Préfecture de Meurthe et Moselle

1, rue Claude Erignac - CO 60031

54038 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 34 25 17

Mél. : michel.hazotte@defenseurdesdroits.fr

Délégation de Briey

Sous-préfecture de Briey

Place du Château - BP 70009

54151 BRIEY

Tél. : 03 82 47 55 00

Mél. : mireille.bia@defenseurdesdroits.fr

Délégation de Toul/Vandoeuvre-lès-Nancy

MJD de Toul

Espace Accueil - Service André Malraux

Place Henri Miller - 54200 TOUL

Tél. : 03 83 64 66 60

MJD de Vandoeuvre

5, place de Paris - Villes de France

54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Tél. : 03 83 55 10 34

Mél. : francis.jacob@defenseurdesdroits.fr

Délégation de Vandoeuvre-lès-Nancy/Haut-du-Lièvre

MJD de Vandoeuvre

5 place de Paris, Villes de France

54500 Vandoeuvre les Nancy

Tél. : 03 83 55 10 34

MJD du Haut du Lièvre

Rue Laurent Bonevey - Tilleul argenté

Entrée 17 bis - 54000 Nancy

Tél. : 03 83 97 03 11

Mél. : jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr

Internet : www.mediateur-republique.fr



MMT

Meurthe-&Moselle Tourisme : Agence de Développement Touristique

Sous l'impulsion et avec le soutien du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, MEURTHE & MOSELLE TOURISME, ex CDT (Comité Départemental du Tourisme), met en œuvre la politique départementale de développement touristique. La promotion touristique du département, le conseil en ingénierie touristique pour les porteurs de projets publics et privés, la communication sur l'activité touristique de Meurthe-et-Moselle, la coordination et l'animation d'actions touristiques constituent les principales missions de MEURTHE & MOSELLE TOURISME.

Meurthe-&Moselle Tourisme

14, rue Louis Majorelle - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 94 51 90

Internet : www.tourisme-meurtheetmoselle.fr - www.seminaires-meurtheetmoselle.fr - www.culturemm.com



MSA LORRAINE

Mutualité Sociale Agricole

La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole : salariés, non-salariés, retraités et leur famille. Elle couvre tous les risques sociaux en matière de prestations et de cotisations (maladie, famille, retraite, accident du travail).

Parallèlement et en complément de la protection sociale de base, elle développe une politique d'action sanitaire et sociale diversifiée en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Engagée dans de nombreuses actions de prévention dans des domaines très divers, elle est le seul régime de protection sociale à gérer, en son sein, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, ainsi que la médecine préventive.

MSA Lorraine

15, avenue Paul Doumer - 54507 VANDOEUVRE-LES-NANCY Cedex

Tél. : 03 83 50 35 00 - Internet : www.msalorraine.fr



OFII

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, l'OFII a la responsabilité de l'accueil et de l'intégration des migrants pendant les 5 premières années de leur séjour en France. Il a également pour missions l'accueil des demandeurs d'asile, les aides au retour et à la réinsertion. Depuis 2009, il a la charge de valider le visa long séjour valant titre de séjour.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

2, rue Lafayette - 57000 METZ
Tél. : 03 87 66 00 52 - Fax : 03 87 66 95 38



ONF

Office National des Forêts

L'ONF gère en Lorraine près de 2 600 000 ha de forêts et d'espaces naturels appartenant à l'Etat et aux collectivités locales. La Direction territoriale Lorraine comprend 1 Agence Travaux qui regroupe les ouvriers forestiers de Lorraine et 7 Agences territoriales dont l'Agence de Meurthe-et-Moselle qui couvre l'ensemble du département. Les services donnent toute information utile concernant la valorisation et la protection des forêts publiques.

Office National des Forêts

Direction territoriale Lorraine et Agence départementale de Meurthe-et-Moselle

5, rue Girardet - CS 65219 - 54052 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 17 74 10 - Fax : 03 83 32 09 89 - Mél. : dt.lorraine@onf.fr - Internet : www.onf.fr



Ordre des Avocats

Le Conseil de l'Ordre a pour attributions de traiter toutes les questions intéressant l'exercice de la profession, la défense des droits des avocats et la stricte observation de leurs devoirs. D'une manière générale, il vérifie la conformité aux textes en vigueur de toutes conventions passées. En cas de différend entre un client et son avocat, il convient de saisir le Bâtonnier.

Ordre des avocats

Cité Judiciaire - Rue du Général Fabvier - BP 3910 - 54029 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 41 13 84 - Fax : 03 83 28 69 66 - Mél. : secretariat@avocats-nancy.com - Internet : www.avocats-nancy.com



PNR

Parc Naturel Régional de Lorraine

Le PNR a pour mission de protéger et de mettre en valeur les grands espaces ruraux habités. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il contribue également à l'aménagement du territoire ainsi qu'au développement économique et social.

Le Parc Naturel Régional de Lorraine

BP 35 - 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex

Tél. : 03 83 81 67 67 - Mél. : communication@pnr-lorraine.com - Internet : www.pnr-lorraine.com



Préfecture

Représentant de l'Etat dans le département, le préfet est chargé de mettre en œuvre les politiques gouvernementales et dispose, pour ce faire, des services déconcentrés de l'Etat placés sous son autorité, et notamment les 3 directions départementales interministérielles (DDT: direction départementale des territoires, DDCS: direction départementale de la cohésion sociale et DDPP: direction départementale de la protection des populations) ainsi que des services de la préfecture dont les principales missions s'articulent autour de plusieurs grands axes : la sécurité des personnes et des biens, la délivrance des titres d'identité et de circulation, de nombreuses autorisations administratives prévues par la loi, l'organisation des élections politiques et professionnelles, la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions, le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement durable.

Il convient d'y ajouter la mission très importante exercée par la direction des relations avec les collectivités locales et les sous-préfectures, qui consiste à apporter aux élus appui technique et conseils dans de multiples domaines tels que la gestion locale, les finances locales, l'intercommunalité, l'aménagement du territoire, la sécurité...

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 34 26 26 - Internet : www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr



Prévention Routière

L'association Prévention Routière a pour but d'étudier et de mettre en oeuvre toutes les mesures et d'encourager toutes les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

Chaque comité départemental de l'association Prévention Routière mène diverses actions locales pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation.

Prévention Routière

12, rue des Jardiniers - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 30 43 78 - Mél. : preventionroutiere54@club-internet.fr - Internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Prévention des Risques Majeurs

Prim.net est un bouquet numérique dédié aux risques majeurs, porté par le Ministère du Développement Durable. Il regroupe un certain nombre de « chaînes » dédiées (8 au total actuellement), réparties comme suit :

1. www.risquesmajeurs.fr

Site/chaîne dédiée à l'information sur les risques, l'agenda, les articles explicatifs... On y retrouve aussi bien une fiche présentant le DICRIM, que des outils en ligne (police aleagram, infographies...) ou des dates annoncées de forums, conférences...

2. Ma commune face aux risques

Base de données recensant l'ensemble des communes du territoire et présentant les risques inhérents à chacune. Ces informations sont complétées, le cas échéant, de la liste des PPRN, des PPRT, de la liste des arrêtés catnat...

3. Le catalogue numérique

Recensement de l'ensemble des publications (numériques) traitant de la thématique des risques majeurs. Ces publications peuvent être ministérielles ou celles de partenaires, institutionnels (UN/ISDR par exemple) ou associatifs (CME..).

4. Jurisprudence

Site recensant l'ensemble de la jurisprudence relative aux risques majeurs.

5. Photothèque

Photothèque collaborative issue du site internet www.flickr.com invitant les internautes à partager leurs images en matière de risques. Utile pour avoir des sources imagées suite à un risque soudain (séisme, inondation...)

6. Web TV

Web tv sur les risques : vidéos ressources autour de la thématique, également disponibles en podcast.

7. Base de données DICRIM

Base de données recensant l'ensemble des DICRIM existant sur le territoire français (un peu plus de 1 500 recensés à ce jour).

8. Cartorisque

Système d'information géographique présentant un ensemble de risques sur le territoire français, localisés, et par couches successives.

PRIM.NET

Direction Générale de la Prévention des Risques - Ministère du Développement Durable - 92055 LA DÉFENSE Cedex
 Tél. : 01 40 81 88 78 - Fax : 01 40 81 20 95 - Internet : www.risquesmajeurs.fr



Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz

Le rectorat assure des fonctions de gestion des personnels enseignants du second degré publics et privés sous contrat, des actions de formation continue et de l'apprentissage, de tutelle administrative des lycées et universités et d'organisation scolaire du second degré (collèges et lycées).

Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz

2, rue Philippe de Gueldres - CO n°30013 - 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 86 20 20 - Internet : www.ac-nancy-metz.fr

Renouveau Villages «Une association au service du développement économique rural»

Renouveau Villages et ses partenaires conseillent les municipalités rurales ou communautés de communes sur le développement économique de leurs territoires.

L'association étudie gracieusement la faisabilité du projet soutenu par les élus.

Si ce dernier (artisanat, bar-tabac, café-restaurant, multiservices, maison de santé, relais-poste...) est retenu par la collectivité, l'association, par son réseau, peut aider à la recherche d'un responsable pour l'activité envisagée.

Renouveau Villages

10, route de Blanzey - 54770 BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES
Tél. : 03 83 21 04 26 - Mél. : renouveauvillages@wanadoo.fr



Réseau de transport d'électricité

RTE

Réseau de Transport d'Électricité

RTE, est le responsable du réseau de transport d'électricité français. Opérateur de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de 4130 M€ en 2009 et emploie 8500 salariés.

RTE EST gère le réseau de l'Est de la France avec 850 salariés. Le siège est situé à Villers Les Nancy.

Réseau de Transport d'Électricité

8 Bis rue de Versigny - BP 10110 - 54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex
Tél. : 03 83 92 22 01 - Fax : 03 83 27 70 13 - Internet : www.rte-france.com



SGAR

Secrétariat Général des Affaires Régionales (Direction des Affaires Européennes - Cellule d'appui)



Pour la période 2007/2013, l'enveloppe dévolue aux Fonds Européens pour la Lorraine s'élève à 540 M€ répartis comme suit :

- 329,4 M€ pour le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- 136,5 M€ pour le FSE (Fonds Social Européen)
- 74,1 M€ pour le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

L'instruction des dossiers est menée par les services de l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine. Toutes les demandes sont étudiées et globalement, très peu de porteurs de projets sont éconduits.

Les champs d'intervention prioritaires retenus par l'Union Européenne concernent tout d'abord l'innovation, la recherche, la compétitivité et les technologies de l'information et de la communication. En second vient le soutien à la promotion du développement durable et la lutte contre l'effet de serre. Pour notre région qui a vécu la restructuration de ses industries traditionnelles, l'objectif est aussi de poursuivre sa diversification dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Enfin, le développement du Massif des Vosges est également au cœur du programme.

Depuis 2003, la Direction des Affaires Européennes – Préfecture de la Région Lorraine - a mis en place « une cellule d'appui » dédiée à tous les porteurs de projets et futurs porteurs de projets désireux d'obtenir des informations sur les fonds européens. Pour cela, il suffit de composer le 03.87.34.84.14, en quelques minutes, un interlocuteur vous indiquera si un projet est éligible ou pas et vous donnera la marche à suivre. Pièces à fournir, délais, procédure de déblocage des fonds, telles sont les questions posées les plus fréquentes. Si le téléphone ne suffit pas, un rendez-vous peut être pris dans les locaux de la préfecture ou au siège du porteur de projet.



SGAR - Direction des Affaires Européennes

Préfecture de la Région Lorraine

9, place de la Préfecture - BP 71014 - 57034 METZ cedex 01 - Tél. : 03.87.34.84.14



SDIS 54

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Sous l'autorité du préfet, le directeur du SDIS assure :

- la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- la direction des actions de prévention relevant du SDIS (contrôle des établissements recevant du public),
- le contrôle et la coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux,
- la mise en oeuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

27 A, rue du Cardinal Mathieu - CS 4305 - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 41 18 00 - Internet : www.sdis54.fr

SDIG

Service Départemental de l'Information Générale

Le Service Départemental de l'Information Générale (SDIG) est désormais intégré, depuis la suppression de la Direction départementale des renseignements généraux le 30 juin 2008, au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique. Il est directement sous les ordres du Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

Sa mission est similaire à celle assurée auparavant par les renseignements généraux. Il est chargé de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement. Il participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat et concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Sa compétence est départementale. Il anticipe, gère et assure le suivi des différents mouvements contestataires. Il assure en plus, la protection des personnalités lors de leur venue dans le département.

Service départemental de l'Information Générale

38, boulevard Lobau - 54035 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 17 29 82

STAP

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Le STAP a pour principale mission la protection du patrimoine ainsi que la sauvegarde de la qualité du cadre de vie. Il se propose d'expliquer aux élus et à leurs administrés les conséquences à long terme des dispositifs de protection et aide à leur mise en oeuvre.

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Villa Majorelle - 1, rue Louis Majorelle - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 41 68 68 - Fax : 03 83 41 17 06 - Mél. : sdap.meurthe-et-moselle@culture.gouv.fr



SACEM

Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

La SACEM est une société civile gérée par les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Elle a pour mission essentielle de collecter les droits des créateurs et de les redistribuer. Elle contribue à la promotion de la création et au fonctionnement de la filière musicale. Elle conduit également :

- une action culturelle qui encourage le renouvellement des répertoires, soutient le spectacle vivant, et aide à la professionnalisation des jeunes créateurs et artistes interprètes ;
- une action sociale qui vient en aide aux sociétaires âgés, ou en difficulté, par le versement d'allocations d'entraide.

SACEM Délégation régionale de Nancy

Immeuble Médiaparc - 4, rue Jacques Villermaux - CS 2.0400 - 54007 NANCY CEDEX

Tél. : 03 69 67 26 60 - Internet : www.sacem.fr



SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

La SAFER assure plusieurs missions telles que l'amélioration des structures foncières, la préservation de l'environnement ou encore la transparence du marché foncier rural.

Elle propose également de réaliser pour le compte de tiers des études et des travaux d'aménagement foncier ou de mise en valeur sur des biens lui appartenant ou mis à disposition.

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

9, rue de la Vologne - BP 1009 - 54521 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 95 46 00 - Internet : www.safer.fr



SDAA 54

Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome

Chaque collectivité membre du SDAA 54 trouvera, auprès de celui-ci, conseils et renseignements (d'ordre technique ou juridique) en matière d'assainissement (collectif et non collectif) et d'eau potable (juridique uniquement).

Le SDAA 54 exerce, aux lieux et places des collectivités membres, la mission de service public du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif à savoir :

- le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées (instruction administrative du dossier et contrôle sur le terrain),
- le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien des installations existantes.

Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome

Site Sadoul - 80, boulevard Foch - 54520 LAXOU
Tél. : 03 83 40 85 49 - Fax : 03.83.55.47.29 - Mél. : direction@sdaa54.fr - Internet : www.sdaa54.fr



SDE 54

Syndicat Départemental d'Électricité

Chaque adhérent au SDE trouvera auprès de celui-ci conseils et informations relatives à la distribution publique d'électricité.

Le SDE contribue notamment à la rédaction, l'organisation et le contrôle de la bonne exécution des contrats de délégation, statuts et règlements de distribution d'énergie électrique.

Le SDE peut, sur demande, conseiller les collectivités sur des actions de maîtrise de l'énergie à mener sur les réseaux d'éclairage public.

Syndicat Départemental d'Électricité

Site Sadoul - 80 boulevard Foch - BP 50029 - 54525 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 28 95 80 - Fax : 03 83 28 95 84 - Mél. : accueil.sde54@orange.fr



SLPA

Société Lorraine de Protection des Animaux

Depuis 150 ans, la SPA agit quotidiennement pour assurer la protection et la défense des animaux sur l'ensemble du territoire. Par son réseau de refuges et de délégations, la SPA prend en charge les animaux en situation d'abandon et de souffrance.

Société Lorraine de Protection des Animaux

Siège social :

Place Stanislas - BP810 54011 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 23 33 34

Adresse des refuges:

Parc de Haye - Allée des Fusains - 54840 VELAINE-EN-HAYE - Tél. : 03 83 23 33 34

Ferme de la Fourasse - 54770 AMANCE - Tél. : 03 83 31 16 73

Internet : www.spa-lorraine.com



Tribunal administratif

Le Tribunal administratif de Nancy, dont le ressort inclut les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges, est compétent pour contrôler la régularité des actes des différentes administrations publiques et, éventuellement indemniser les personnes physiques ou morales victimes de l'action de l'administration. Le tribunal est saisi par voie de recours, par les administrés ou les administrations s'estimant lésés. Dans la plupart des litiges, le ministère d'avocat n'est pas indispensable. Les procédures de référé permettent d'obtenir notamment la nomination d'un expert ou la suspension de l'exécution d'une décision. Par ailleurs le Tribunal administratif est juge des élections municipales et cantonales.

Tribunal administratif

5, place de la Carrière - CO n° 20038 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 17 43 43

Mél. : greffe.ta-nancy@juradm.fr - Internet : www.nancy.tribunal-administratif.fr



UDAF

Union Départementale des Associations Familiales

L'UDAF est chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques.

Union Départementale des Associations Familiales

11, rue Albert Lebrun - BP 42.143 - 54021 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 30 59 13 - Fax : 03 83 35 45 98 - Mél. : udaf54@udaf54.fr - Internet : www.udaf54.fr



URSSAF

Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Pour toute rémunération versée depuis le 1er janvier 2011, les déclarations et les paiements des contributions d'Assurance chômage doivent être adressés à l'Urssaf, et non plus à Pôle emploi.

L'objectif de cette réforme est de simplifier les formalités déclaratives des employeurs privés et publics.

Dans cette nouvelle configuration, Pôle emploi reste l'interlocuteur unique pour accompagner vos recrutements et obtenir des aides (aide à la formation préalable au recrutement ou aide forfaitaire pour les contrats uniques d'insertion). Par ailleurs, Pôle Emploi conserve le recouvrement des créances antérieures au 1^{er} janvier 2011.

Ce qui change

- Une seule déclaration et un seul paiement auprès de l'Urssaf sont désormais suffisants pour les cotisations et contributions sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, décès, retraite, allocations familiales, CSG/CRDS), et d'assurance chômage ;
- Si vous aviez l'habitude d'établir une déclaration à Pôle Emploi pour l'ensemble de vos établissements, vous devez désormais, comme pour vos cotisations de Sécurité sociale, établir une déclaration différente pour chaque établissement ;
- Vous devez vous adresser à l'Urssaf et utiliser les modèles de conventions et de demandes labellisées URSSAF si vous souhaitez adhérer à l'assurance chômage pour vos agents non statutaires.

URSSAF de Meurthe-et-Moselle

230, avenue André Malraux - CS60152 - 54601 VILLERS-LES-NANCY

Tél. : 0 820 395 540 - Internet : www.nancy.urssaf.fr

Votre déclaration Urssaf

Deux codes types de personnel (CTP) ont été créés, avec des taux spécifiques :

- CTP 772 « Contributions Assurance chômage » : 6,4%
- CTP 429 « Contributions Assurance chômage apprentis public » : 0%*

(*Les salaires arrondis renseignés pour ce CTP ne donnent pas lieu à versement de contribution, mais permettent l'enregistrement des droits de vos apprentis.)

Vos déclarations en toute simplicité

Sur www.urssaf.fr, vous pouvez déclarer et payer vos cotisations en ligne et bénéficier de nombreux avantages :

- la gratuité du service (ni frais d'inscription, ni frais d'utilisation),
- un point d'entrée unique pour effectuer vos déclarations et régler vos cotisations sociales,
- un gain de temps (remplissage facilité et contrôle automatique des données saisies),
- une grande souplesse de paiement (possibilité de déclarer et payer en ligne, à l'avance ; le règlement est effectif à l'échéance),
- des échanges sécurisés.

En savoir plus sur www.urssaf.fr et www.pole-emploi.fr. Retrouvez l'ensemble des informations et des « Foires aux questions » dans des espaces dédiés mis en ligne sur les sites Internet des deux partenaires.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos conseillers Urssaf et Pôle emploi habituels.



UNPI 54 55 88

Union Nationale de la Propriété Immobilière de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges

Créée en 1915, la Chambre Syndicale des Propriétaires et copropriétaires d'Immeubles de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges est une Association régie par la loi de 1901. En 2006 elle devient l'UNPI 54 55 88 (Union Nationale de la Propriété Immobilière 54 55 88). Elle fait partie des 120 Chambres qui constituent l'UNPI nationale et défend la propriété immobilière privée.

Les objectifs de l'UNPI sont concrets pour les propriétaires bailleurs, copropriétaires, propriétaires occupants, personnes morales et mairies :

- répondre à toutes problématiques ou questions juridiques des adhérents sur l'immobilier
- connaître les prix des marchés locaux du locatif
- comment bien choisir son locataire
- mettre à disposition des documents types pour la gestion du patrimoine
- comment bien rédiger son contrat de location et états de lieux...
- comment se protéger des risques (impayés, dégradations, bruit et promiscuité...)
- comment bien entretenir son patrimoine.

De plus chaque adhérent peut bénéficier des formations annuelles de l'association et ce gratuitement.

De nombreuses communes et communautés de communes ont déjà manifesté leur confiance à l'UNPI en adhérant, rejoignez-les.

UNPI 54 55 88

12, place Carnot - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 32 93 10 - Mél. : unpi.nancy@wanadoo.fr - Internet : www.unpilorraine.com



VNF

Voies Navigables de France

Sur l'ensemble du réseau de voies navigables confié à VNF, l'objectif est d'assurer la sécurité des ouvrages et des hommes et d'en améliorer la gestion environnementale et patrimoniale. VNF met également en place des mesures visant à renforcer la disponibilité de la voie d'eau et à développer le trafic fluvial. A cet effet, VNF définit un programme de travaux, des niveaux de services et des actions de coordination et de développement en faveur du secteur fluvial.

Service de la navigation du Nord - Est

28, boulevard Albert 1er - CO n°62 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 95 30 01 - Internet : www.sn-nord-est.developpement-durable.gouv.fr

Vos organismes personnels

Nom :

Coordonnées :

Contact(s) :



NANCY CHAMPENOUX



LORRAINE



REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Direction départementale des Territoires



03 83 28 54 00
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
sauf le mardi matin

@ direction@adm54.asso.fr

Association des maires de Meurthe-et-Moselle
Site Sadoul - 80, boulevard Foch - BP 11045 - 54522 LAXOU CEDEX



Tél. : 03 83 28 54 00
Fax : 03 83 28 96 96
www.adm54.asso.fr



Direction de la publication
Rose-Marie FALQUE
Directrice de la rédaction
Anne-Mathilde COULOMB
Mise en page
Olivier TISSERANT

Création & Mise en ligne : adm54 / 2011 - Mise à jour : 05/2012